pour la province ou pour le Bas-Canada sur des ; la justice, et pour les insultes préméditées et bases qui paraissent eucore adoptées d'une manière commune par l'écrivain de Quebec et par nous. Quand à la réponse prétendue de M. Morin, laquelle n'est pas la réponse véritable de ce monsieur, nous nous bornerons à dire que s'il eut rappelé la nécessité d'un gouvernement fort et uni, et non fondé d'une manière éphemère sur des circonstances d'origine, il n'aurait fait qu'appuyer les principes proclamés et reconnus.

n'y aurait rien là qu'on doive néces-airement comprendre comme se rapportant au Haut-Canada eu égard au principes des deux majorités dont il n'était pas question. En refusant comme par le passé d'entrer sur de simples motifs d'origine, il pouvait y avoir pour les Franco-Canadiens de Montréal quelque libéralité et quelque vertu à repousser un arrangement qui dans son personnel comme dans ses conséquences sur le bien-être du peuple, mettait hors de vue la nombreuse population de toute origine qui fuit partie ou appuie les vues de la majorité Bas-Canadienne. L'offre des deux majorités est une combinaison toute différente de celle d'accession à cause d'origine, et ce système nouveau pourrait fonctionner dans chaque partie de la province sans détruire les principes que le Cana-dien dit avoir posés dans la réponse.

Nous renvoyons pour le surplus à ce qui a été publié récemment pur nous et par nos confrères, nous bornant à dire que quand l'étenduc et la portée de la communication récente ont pu être comprises par un certain nombre de ceux qui entendent quelque chose aux affaires publiques, on a éprouve un sentiment de regret qu'un gouverneur de la haute capacite et des dispositions libérales de Son Excellence parût suivre les erremens de ceux qui avaient formé et maintenu l'administration dont l'état de faiblesse forme

une si grande anomalie.

Nous respectons et estimons M. Bakhwin et ses amis, nous leurs devons une vive reconnaissance; et ils en sont et demeureront persuadés, mais jamais ils n'ont demandé ni reçu de notre parti de déclarations qui pussent empêcher le Bas-Canada d'avoir la part de justice qui lui a été déniée. Nous pouvons donc dire en réponse à la question du Canadien . Les chefs de l'opposition à Montréal n'ont jamais dit: " qu'ils " étaient décidés à faire de la rentré de M. " Baldwin au pouvoir une condition sine qua " non de l'accession des Canadiens-français. (Minerve.)

LA CRISE ACTUELLE.

PAR LE REFORMISTE.

(Article traduit de Barker's Canadian Magazine.)

"Give him heedful note-For I mine eyes will rivet to his face,
And after we will both our judgments join
In censure of his seeming."—SHAKSPKARE.

Jamais depuis que le Canada appartient à la Grando Bretagne, les affaires de ce pays ne sont arrivées à une crise plus importante que la crise actuelle. Quoique les différents organes de la presse, soit par l'apathie et l'indolence de ceux conduisent, ou leur indifférence pour les intérêts politiques de leurs lecteurs, ne se sont pas occupés de réveiller l'opinion publique, afin de lui faire apprécier suffisamment la gravité de la situation, cependant il n'y a aucun dome que le pays, depuis Penitanguishine jusqu'à Gaspe, comprend parfaitement la position honteuse que l'on a fait au gouvernement de cette Provinco et ne déplore amèrement le discredit dans lequel on l'a jeté. Jamais sous Sir P. Maitiand, avec ses lois ballonnantes, et de déportation, jamais sous Sir John Colborne avec son High Church et ses monopoles, jamais sous Bond Head, Arthur, ou le pouvoir despotique de M. Poulet Thompson, le peuple n'a eu plus de rai-sons d'être profondément dégoûté et indigné, qu'aujourd'hui, que le régime Metcalie-Catheart est terminé. Cet état de chose a été amené par la fraude et l'escroquerie (swindle) commise contre le pays dans les élections de 1844, par l'intervention directe du gouverneur-général dans ces élections, par les mensonges repandus par lui en ce temps-là, durant cette intervention inconstitutionnelle, et par l'incapacité, le manque de sincérité, les intrigues basses, honteuses, et la profonde malhonnéteté, découverts depuis, chez ceux prétendant être les représentants des désirs bien entendus du peuple.

Nous attribuons beaucoun des résultats déolorables de cette mauvaise manière de dominer la population Canadienne, (car nous ne saurions appeler cela gouverner,) à l'honorable William Draper, Procureur-Genéral du Haut-Canada, et nous allons donner les raisons qui nous font arriver à cette conclusion sur son compte, sans nous occuper do tout ce qui n été public depuis deux ans, a l'adresse de M. Draper, qui a été juste-ment le but de vives attaques de la part de quelque uns des meilleurs écrivains du pays. Il no paraît pas encore avoir reçu son dû.—Ce n'est done pas manquer de générosité de l'amener de nouveau au tribunal de l'opinion publique, tant qu'il demeurera au pouvoir, et qu'il pourra continuer la même tactique avec notre nouveau gouverneur, qui amena la defaite et la ruine de Bond Hend et de Lord Metculie.

Jusqu'à l'arrivée de sir Francis Bond Head durant l'hiver de 1836, le gouvernement de la province fut conduit, il est vrai, avec toutes les prédilections militaires et ultra-tory des différents vieux martinets envoyés pour nous gouver ner; mais encore avec un certain degré de dignité et un air de respectabilité chez eux. Nous avons pu alors opposer leur politique et croire lours administrations préjudiciables aux meilleurs intérêts du pays; mais nous n'etions pas forc's, comme Canadiens, de rougir de la honte et du déshonneur que fuisait juillir sur nous ieur manque de connaissance des usages de la société et des manières de gentilshommes, ni de les hair et de les détester pour leurs outrages à la vérité et à doute par M. Draper de considérer cela comme

méchantes qui accompagnaient le mal qu'ils faisaient. Pendant trois semaines après l'arrivée de sir Francis, même les Réformistes n'avaient rien à dire sur sa manière de traiter la chambre d'assemblée. Après cet espace de temps, le cabinet recret et de l'intrigue, the back-stair cabinet, commença à exercer sur lui son influence, et les chess de ce cabinet étaient MM. Hagerman et Draper, avocats associés, pratiquant alors à Toronto. M. Hagerman à cette poque était solliciteur-général et dans la chambre d'assemblée, c'est lui qui devint l'organe de la nouvelle politique qu'on avait conseillé à sir Francis d'adopter. Il se vanta publiquement dans la chambre que les agitateurs dans cette assembléo s'apercevraient bientot qu'un autre agitaleur était arrivé, qui descendrait dans l'arono contr'eux et porterait la guerre jusque dans leurs retranchemens. Le vieux conseil exécutif fut renyové et M. Draper entra dans le nouveaux Ce sut alors que sir Francis commença à distri buer d'un bout du pays à l'autre, ses folles diatribes, à la grande consternation de ceux qui tenaient en haute et loyale estime, l'honneur et l'intégrité du gouvernement et des gouverneurs anglais. Les Réformistes eux-mêmes, quoique n'attendant de lui rien de bon, furent frappés d'étonnement en voyant l'impudence et l'auda-cité de "leur ennemi" comme il s'appelait luimême et attribuèrent les productions, sortant de la maison du gouvernement, à M. Hagerman, comme la seule personne dans la province, assez imprudente pour les mettre au jour, mais il no sçurent jamais qu'il y en avait un plus grand que lui derrière la scène; M. Hagerman était iolent et sans scrupules, mais il avait trop de générosité et de conrage pour fabriquer quelques unes des calomnies qui furent alors mises en circulation, pour des objets politiques. Il n'a jamais pu, nous le croyons fermement conseiller de semblables mensonges et connaissant celui qui en a fabrique d'autres depuis, mille fois plus méprisables, sarhant que M. Hagerman ou n'ésait pas dans le pays, ou se trouvait à des centaines de milles de lord Metcalfe quand il voulut marcher sur les traces de son illustre prédécesseur Sir Francis, avant et lors de la première élection, en inondant toute la Province de mensonges et de calonmies contre les c'ie.s du parti Réformiste, reconnaissant, comme nous fesons, une ressemblance frappante dans le style des différentes productions dans les quelles les mensonges et les libelles de Sir Francia, les calomnies et les faussetés de Sir Charles pullelent et dégoutent, nous ne pouvons arriver à d'autre conclusion qu'à croire qu'une conduite si indigne d'aucun gouverneur anglais n'a pu être recommandée au second que par le même individu, qui avuit avisé et aidé le premier : d'abord de se dégrader lui-même et de déshonorer sa haute position, ensuite de pousser le pays à la rébellion, et enfin de consommer sa propre ruine. Ceci n'est pas chez nous préjugés ou illusions. Nous portons un defi et nous demandons l'invotigation des faits, du ton, de l'esprit et des objess de ces missions de 1806 et de 1844 ; on les trouvera identiques. Il y a de plus beaucoup de passages dans les publications de Sir Francis et de Sir Charles, avant rapport à la position des partis et à l'his oire du pays, qui n'auraient jamais pu être écrits par ux sans assistance. Si on admet que les données sur lesquelles ces passages sont fondés, leur ont été fournies, nous prétendons que les calonnies et les imputations mensongères leur ont été procurées aussi par quelqu'un, aux idées basses et rampantes, sans regard et sans respect pour l'honneur, la dignité et la reputation des malheureuses victimes de sa fourberie, et avec un mépris séditieux de la diguité de l'empire.

C'est donc M. Draper, le fin, cauteleux, perfide et profond back stairs Fouche, bien plus que l'audacieux, le violent, le furibond Danton Hagerman, que l'on doit considérer comme l'inventeur de ce système d'agitation gouvernementale, dans lequel les représentants de la Souveraine deviennent les instruments, et la malice et le mensonge les autres agents les plus effectifs. L'école entière du Family Compact a adopté cette politique et en a fait le sujet de son adula-tion, ils n'hésitent pas à dire : " Donnez-nous le gouverneur, et nous pouvons toujours vous battre aux élections !" Ils ont raison, si leur axiôme est vrai " que tout est honnéte en Nous n'avons à répondre à cela politique." que ce que nous avons répondu en 1836 et en 1844 : "Donnez-nous la seconde et solide réflexion du peuple et nous vous battrons vous et votre go iverneur." Nous avons en deux opreuves et il est hien possible que rous la tutelle de Fouché, lord Elgin nous invorise d'une troisième et dernière; mais nous espérons de meilleures choses et nous faisons tous nos hum-

mité. L'agitation conduite en personne par lord Metcalfo n'obtint pas plus de succès que celle faite sous les auspices de sir Francis; elles furent toutes deux de méprisables défaites. Sir Francis obtint nominalement une grande majorité dans la chambre, mais elle diminua à un tel point durant la premiere session qu'ils en vinrent à de ridicules disputes avant sa cloture. Jamais aucun gouverneur ne réussit à se rendre aussi paraitement impopulaire parmi les tories en si peu de temps. Lord Metcalfe n'eût pas la courte satisfaction d'obtenir même une majorité nominale dans la contestation qu'il souleva. Donunut à Montréal, Halton, le troisiè ne Riding de York, Middlesex et Oxford, les rep. sentants aux-quels ils avaient droit, où lord Metcalfe aurait-il pu tranver l'unité, la voix que Sa Seigneurie retenait par toutes les caresses et les enjoleries possibles commo, la soule indication pour l'Angleterre, que son administration constitutionnelle avaient un dein succès, et que durant son existence, toutes les prérogatives de la constitution écrite de M. le procureur-général Smith, avaient été forte-m n. supportées ? Lord Metcalfe fut avisé sans

une victoire: et c'est comme une victoire qu'on l'a considéré depuis : Eh! bien. dans aucun autre pays que le Canada, pourrait-on trouver un nombre suffisant de loose-fish, d'aventuriers, de gens attendant la providence, ou toutes expèces d'êtres ayant la forme humaine, pour se joindre et répéter une chore aussi absurde.

La victoire a-t-elle éte prouvée par le honteux abandon de la question de l'université, par la correspondance Caron, par la longue vacance de la place de solliciteur-général du Bas-Canada et enfin par le choix de cette bûche Taschereau pour la remplir, par le renvoi de Robinson comme commissaire des terres de la couronne, et de Sherwood comme solliciteur-général du Haut-Canada, pour lour substituer de tels hommes que Cayley et Cameron ?-a-t-elle été prouvée par la nomination de Roblins à trois places, un plan qui portait sur sa face même la détermination bien arrêtée d'empêcher le financier réformiste Hincks, d'entrer en chambre-par la nominade J. W. Dunscombe, avec son armée de L.P.S. répandus à travers le pays, au grand mécontentement de tous les hommes d'affaires qui ne font pas la contrebande, et à la grande satisfaction de tous les contrebandiers ?—a-t-elle été prou-vée par le choix de Léonides Ryerson, pour être l'intendant de l'ignorance permanente de nos enfants ?-ou en procurant une situation à Barthe, ou à ce solliciteur-général d'un jour, aujourd'hui tranquillement placé dans un petit -a-t-elle été prouvée office aux Trois-Rivières ?par le manque de confiance d'Higginson dans l'uffaire de M. La Fontaine-par la résignation de l'hostorable John Macauley de la place de collecteur des dounnes à Kingston, par les efforts trois fois répétés de cet homme tant maltraité M. Viger, pour obtenir un siège dans une province autrefois tout à lui-par la consternation de D. B. Papineau, en entendant les malédictions de ses compatriotes amoncelées sur sa tête et celle de son digne ami M. Viger, par la destitution de Gugy-la résignation de Nah de sa place d'orateur et le choix de Morin, un ex-ministre nu fauteuil— la résignation du rusé sir Allan - la vacance dans les dounnes à Kingston et la nomination finale d'un réformiste, Hopkirk—la résignation de Mallock, Shérif du district de Dalhousie, la résignation de James Johnston de son sièze, plutôt que de supporter des hommes se glorifiant d'un tel triomphe-enfin par la résignation de deux ministres Bas-Canadiene, Viger et l'apineau-l'impossibilité de les remplacer par des Bas-Canadiens-l'antagonisme de Lord Catheart avec le gouvernement métropolitain sur la question du free-trade, l'abandon entier des Réserves du Clergé et de toutes autres mesures populaires-et la négligence complète de tous les intérêts majeurs de ces vastes Provinces ?-Si tout cela et une centaines d'autres items semblables prouvent qu'une victoire a été obtenue nux élections de 1844, alors nous disons que cette victoire fait bien peu honneur à Lord Metcalfe ou à son aviseur principal; et nous craignons fort que les résultres de cette victoire seront longtemps sentis par un pays qui n'a pas encore guéri les blessures et fermé les plaies que l'arbitraire et l'oppression d'autrefois lui ont faites.

M. Draper a été assez blâmé et condamné par son propre parti depuis les dernières élec-tions, pour créer la commisération chez tous ceux, qui ne le connaissent pas, non seulement comme un homme sans scrupules, mais aussi comme un homme bien dangereux. Il ne recevra de nous aucune pitié-au contraire, nous avons le plus souverain mépris pour sa conduite politique. L'honneur e t un joyau dont un homme public ne devrait pas plus se défaire, qu'un homme dans la vie privée. M. Draper montra quelque sentiment d'honneur en résignant sa place de Procureur-Général sous Sir Charles Bagot; mais les douceurs des places lui sont depuis devenues si chères, qu'il n'a pu suivre les principes, qui de son propre aveu, l'ont conduit à cette résignation. Le jeune Pitt risqua sa propre vie et les libertés de son pays, en gardant sa place et demeurant au pouvoir quelques semaines sculement, avec une majorité de la Chambre des Comir unes contre lui. Il aurait dù être mis en accusation pour avoir violé la Constitution, en gouvernant avec une minorité, quo qu'il obtint une majorité à l'élection sui-vante. Cet outrage à la Constitution n'a jamais été tenté ou renouvellée depuis en Angleterre. Aucun autre qu'un jeune homme téméraire, et débauché, aurait eu l'audace d'une pareille tentative. Mais dans ce malheureux pays,l'homme qui autrefois résigna sa place, en obéissance à la constitution, parce qu'il ne pouvait nous gouverner avec une majorité, s'est imposé à nous, non pour quolques somaines, mais pour des mois, et se cramponne à sa place au grand mécontenteest nalnable que ouand it la chambre d'assemblée non seulement s'était pronoucé contre lui à sa première session, mais est devenu en parfait antagonisme avec lui et ses princ pales mesures, toutes volces qu'elles fusent à M. Baldwin depuis lors jusqu'à aujourd'hui. Notre constitution a été foulée aux pieds. ceux qui la défendent, défiés de la manière la plus impudente et la plus insultante, de telle sorte que maintenant nous pouvons dire que le go avernement responsable n'existe plus! orgeuil honnête d'evoir vraiment la constitution auglaise dans sa pureté, nos désirs sincères de voir la paix fleurir et notre prospérité s'accroître sous elle, sont disparus et nous nous trouvens aujourd'hui à peu près dans la position ou nous étions en 1824, à quelques améliorations politiques près. Cela n'est pas mal pour l'ex-avocat de Coubourg-ça peut suffire pour l'homme sans influence personnelle, en sans caractère, dehors du cabinet secret et des intrigues de l'exécutif,tant que la servilité et la basse flatterie pour les mauvaises passions d'un Head ou d'un Metcalfe seront à l'ordre du jour.

Et l'honorable William Morris a bien lui aussi à répondre de quelque chose, quoique nous ne puissions l'accuser de la duplicité et de la malhonnêteté palpable découverte chez quelques uns de ses collègues ; il ne s'est jamais, à notre connaissance compromis jusqu'à approuver le gouvernement responsable. Nous croyons qu'il lo haït et le méprise même comme receveur-général et président du conseil sous son régime, si par hasard il n'est pas un trop vieux roué dans le parti tory, pour ne s'occuper du tout quelle forme de gouvernement le Canada possède, pourvu qu'il garde sa place et conserve son porteseuille. Il est supposé représenter l'influence Ecosaise, mais il est bien clair que s'il eut pu obtenir l'influence des fils de la Caledonie, dans le district de Bathurst, ou s'ils n'avaient pas resusé de le tenir dans la chambre d'assemblée plus longtemps, nous ne l'aurions jamais vu abandonner son comptoir et le commerce des étrilles et des chemises de Guernsey pour venir demeurer à Brockville au manoir d'Ellerslie,qui devait devenir le centre de la fashion d'alentour; et s'il eut pu conserver cette insluence dans le district de Johnstown, il n'aurait pas abandonné le lieu de ses premiers efforts dans la vie, pour s'en aller attendre la Providence à Montreal. Bien connu pour être un ultra-tory et un admirateur de l'ancien système colonial, nous ne pouvons pas concevoir quel droit il a de sièger comme président d'un conseil exécutif respon-S'il ent eu des sentimens délicats et honorables, ou de la considération pour le sens du pays en ces matières, il ne scrait pas là assurément. La seule excuse pour lui est que le système actuel ressemble tant à l'ancien ordre de chose qu'il n'y a pas à distinguer la différence.

Nous laissons de côté les autres aviseurs inconstitutionnels, qui entourent aujourd'hui lord Elgin; ce sont des hommes inconnus et nous espérons qu'avant longtemps, nous n'en entendrons plus parler; ils nous ennuient avec leur insignifiance et nous n'avons pas de temps à dépenser sur de tels sujets. On peut bien dire que le Canada n'a pas assez d'intelligence pour un gouvernement responsable, si nous en avons

ujourd'hui des échantillons.

La Gazette de Montréal, appelée par la presse contemporaine, l'organe de ce qu'on omme le ministère, rédigée par un étranger de Livernool, accoutumé à colporter des pilules et de la politique dans cette grande ville de commerce et de trafic, est venu dernièrement au secours de MM. Draper et Morris et s'est prononcé contre le gouvernement responsable, tel que reçu par le pays et expliqué et recommande par lord Durham. Sir Francis Bond-Head, de sa retraite de l'Aôtel de la loyauté, au fond des marais de Kent a aussi lancé l'anathéme contre notre constitution, pour éclairer ses anciens constituants du Haut-Canada. M. Hagerman est descendu de son banc pour maudire l'union. Tout cela joint aux noirs complets et aux ntrigues qui s'amoncelent autour de nous depuis 3 ans assembrissent l'horison et nous ménacent. Mais nous pouvons placer une ferme et entière confiance dans l'intelligence, la vertu, l'intégrité, et la détermination des habitants du Canada maintenant qu'ils ont découvert que les poor law commissioners, les Nabob et les gouverneurs peuvent être des coquins comme les autres hommes, et les antis de ce " gouvernement équitable? pie M. Burke proclama comme notre droit en 1791, ne doivent pas craindre la fin et les résultats de la contestation dans laquelle nous al-



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 30 MARS 1847.

CRISE MINISTERIELLE.

Dans les discussions politiques auxquelles, omme journaliste, nous sommes appele à prend. part, nous avons toujours eu soin de ne pas placer sur la même ligne la position du gouverneur en chef et celle de ses conseillers. Nous tenons ces derniers seuls responsables des actes de l'admi-nistration, et non Son Excellence. Quelque soient les hommes qui composent le ministère, quelque condamnables que soient les actions de ce ministère, nous désirons que lord Elgin, non seulement dans son intérêt personnel, mais encore dans l'intérêt du pays, reste toujours dans une position à jouir de l'estime et de la confiance de la popula-tion. Cette position, nous désirons sincèrement que Son Excellence puisse la conserver aussi longteins son excellence pulsse in conserve aussi inigients qu'il demeurera au milieu de nous. Le moyen le plus sûr de maintenir cette position dans les crises ministérielles qui, de temps à autre, peuvent agiter le pays, c'est que Son Excellence fasse en sorte que la part qu'elle est appolée û y prendre et les propositions qu'elle se trouve dans le cas de faire aux hommes politiques, soient représentées sous leur vrai jour, et non d'une manière fausse et men-songère, comme vient de le faire la Gazette de Montréal dans son numéro de vendredi dernier à l'occasion de la dernière négociation ministérielle. Une plus grande discrétion devrait aussi être exigée employés que notre correspondant O P. Q., a si bien désignés sous le nom de Porte-

discrétion de ces individus est la scule cause de tous ces bruits, plus faux les uns que les autres, qui dernièrement ont été mis en circulation, et qui int eu l'effet de représenter M. Morin, comme ont eu l'effet de représenter M. Morin, comme ayant refusé des offres acceptables et qui cependant ne lui ont jamais été faites. Nos lecteurs n'ont pu manquer de lire avec un intérêt bien vif la défense que, dans notre dernière feuille, notre correspondant a présenté au public de la conduite de M. Morin, quoique ce correspondant n'eut alors, comme nous, que des conjectures et des supposi-tions pour servir de bâse à cette défense. Aujour-d'hui nous sommes heureux de pouvoir dire que

C'est maintenant un fait incontestable que l'in-

les faits se présentent sous une forme qui ne permet plus le doute.

plus le doute.

Outre un excellent article publié dans le Journal de Québec de mardi dernier, et que nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs, article qui se distingue non-seulement par les faits graves qu'il expose, mais encore par les raisonnemens lucidea, et inféragables qu'il contient, nous avons aussi celui de notre confrère de la Minerre d'hier soir, qui, ayant obtenu ses renseignemens à bonne source, déclare que la proposition de former une administration pour le Bas-Canada sur le principe du système des deux majorités, n'a pas été faite à M. Morin, et que si, su contraire, cette proposition ent Morin, et que si, au contraire, cette proposition est été faite par lord Elgin, elle n'aurait pu manquer d'être considèrés par le parti auquel M. Morin, ap-partient dans le Bas-Canada, sous un point de vue aussi fa "orable à son adoption qu'elle l'avait été dans la correspondance de M. Caron avec M. Dra-per en 1845.

Et cependant, voilà que l'organe du gouverne ment, la Gazette de Montréal. dans un écrit évidem ment, la Gozette de Montréal. dans un écrit évidemment suggéré par quelque personne intéressée à tromper le public et à comprunettre Son Excellence, vient d'affirmer que c'est cette proposition là même qui a été faite à M. Morin. Cet avancé, quelque soit l'esprit dans lequel il est fait, est matériellement faux; mais, pour être faux il n'en est pas moins d'une haute importance, en ce qu'il établit en principe que le système des deux majoriés, tel qu'exposé par M. La Fontaine dans sa lettre à M. Caron du 10 septembre 1845, et dans celle de M. Caron du 10 septembre 1845, et dans celle de M. Caron du M. Draper du 17 du même mois, est un système tout-à-fait constitutionnel, d'après lequel Son Excellence veut agir dans sa détermination de rendre justice au Bas-Canada; d'après lequel l'orgeme officiel nous paraît même avoir reçu instruction de dire que lord Elgin avait agi dans la présente circonstance. Une assertion fausse est sousente circonstance. Une assertion fausse est sonsenie circonstance. Une assertion lausse est sou-vont employée pour tendre un piège; dans le cas actuel, personne ne peut mieux déjouer cette ma-nœuvre que lord Elgin lui-même, puisque, n'ayant pas, dans sa première ouverture à M. Morin, posé sa démarche sur le principe des deux majorités, il doit être le première coudanner le blûme que le icumal avezane misiatépal vent faire reiallit nine. journal, organe ministériel, veut faire rejaillir tement sur M. Morin; et puisqu'en proposant le système des deux majorités, il a maintenant la certitude que cette proposition ne peut manquer d'être accueillie favorablement par le Bas-Canada, L'auteur de l'article de lu Guzette de Montréal a

pris toutes les précautions possibles pour bien per-suader au public que c'est le système des deux majorités qui a été proposé et refusé.

"Lord Elgin," dit-il, "doit être supposé con-"naître les principaux évènemens de l'histoire ré-"cente du Canada, et avoir, sans aucun doute, sur le sujet des négociations ministèrielles, remarre sujet des negociations ministèrielles, remarqué les révélations d'une correspondance confidentielle faites il y a environ douze mois dans la
"chambre d'assemblée par M. La Fontaine lui"mêine." Puis la communication faite dernièrement à M. Morin, serait, suivant le même journal le premier pas, les préliminaires d'une ouverine pour accomplir l'objet si longtemps désiré du parti de M. La Fontaine." Cet objet est le sys-tème des deux majorités; c'est la Gazette, qui se charge de nous en convaincre en citant les deux passages suivants de la lettre de M. La Fontaine à M. Caron du 10 septembre 1845:

" J'infère de la teneur de votre lettre." disait M. "Lafontaine, "quoique cela n'y soit pas exprimé
"en termes précis, que vous êtes d'opinion que
"dans les circonstances où se trouve le pays, la
"majorité de châque Province doit gouverner res"pectivement, dans le sens que nous attachons à " cette pensée, c'est-à-dire que le Haut-Canada " doit-être représenté dans l'administration du jour " par des hommes possédant la confiance du parti "politique de cette section de la Province, qui est "en majorité dans la Chambre d'Assemblée, et "qu'il en devait être de même pour le Bus-Canada "Haut-Canada, est formée sur ce principe, mais pour le Bas-Canada sa formation repose sur un principe contraire. Pourquoi cette distinction entre les deux sections de la Province? Ny atili il pas dans ce fait-la seul une pensée d'injustice, d'oppression même.".....

" Puisque M. Draper admet que la section Bas-"Canadienne du ministère ne représente pas le Bas-Canada, pourquoi la maintenir? Pourquoi,
"suivant vos principes, ne pas former une nouvelle
"administration pour le Bas-Canada, à l'aide de
"quelqu'un qu'on chargerait constitutionnellement
de le faire? Une administration ainsi formée serait forte de l'influence que lui donnerait l'appui de la majorité de nos représentants, ferait preva-"loir cette influence légitime dans les Conseils,

"loir cette influence légitime dans les Conseils,
"et en retour donnerait au pays toute la garantie
"qui résulte nécessaitement du contrôle qu'exer"cerait sur elle l'opinion publique."
C'est en s'appuyant sur ces deux citations, que
la Gazette dit comment "M. LaFontaine définit le
"principe constitutionnel qui fut invoqué pour don"ner droit aux Bas-Canadiens aux sièges qu'ils
"reclamaient dans les Conseils."
"Lord Elvin "sieute la fauille ministérielle."

"Lord Elgin," ajoute la feuille ministérielle, était naturellement disposé à apporter un remède " à ce grief, à faire disparaître ce poids d'oppression "qui pesait sur le peuple, et en bannissant toue « trace d'injustice, à d'onner au pays, suivant la "description de M. LaFontaine, une administration " forte de l'influence que lui donnerait l'appui de nos "Représentans, etc., etc.

Voild comment s'exprime le journal organe du ministère actuel. Il nous est donc acquis que le principe de gouverner par les deux majorités, est un principe constitutionn: dans la position particulière et respective des deux Canadas, tel qu'exposé nere et respective des deux Canadas, tel qu'exposè et développé par M. LaFontaine dans sa lettre à M. Caron. Sur ce point nous sommes d'accord avec la Gazette; et quand la vérité des faits, qui ont ac-ompagné la dernière négotiation, lui sera parfaitement connue; quand elle saura, à ne plus s'y méprendre, que cette proposition n'a pas été faite à M. Morin ni directement ni indirectement, pous auman à croire que la Gazette reconnaîtra la nous aimons à croire que la Gazette reconnaîtra la nous aimons à croire que la Gazelle reconnaîtra la fausseté des assertions dans lesquelles elle s'est laissée entraîner, regrettera les injures dont elle a cherché à abreuver MM. Lafontaine et Morin, et s'unira à nous, puisque notre confrère est Bas-Canadien comme nous, pour dire ouvertement mais respectueusement à Son Excellence, que l'adoption du système des deux majorités est le plus sûr moyen de sortir de la crise ministérielle où elle est engagée, et que, si la proposition en est faite au "parti de sortir de la crise ministérielle où elle est engagée, et que, si la proposition en est faite an "parti
de M. La Fontaine," comme l'appolle la Gazelle,
cette proposition sera bien reçue, parceque ce parti
ne verra pas là un abandon de principes, ni une
infériorité de position vis-à-vis d'une autre section
de la Province, et par conséquent ni cette injustice
ni cette oppression que Son Excellence veut faire
disparaître, et que la Gazette elle-même vient de
signaler. D'après la déclaration de la Mineror,
fondèe, comme elle nous le dit sur des renseignements puisés à bonne source et que nous devons
tenir pour vrais, la Gazette doit être convaincue
que si la proposition qu'elle dit faussement avoir eu